

MISE EN LIGNE LE 19-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de mars, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-034
« SECOURS RESTAURATION
SCOLAIRE »

Date des convocations :
6 février 2023

Membres présents : 5
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs GUIARD, MOALLIC.

✓ **Absents(es) :**

Madame BAUDE
Monsieur DUCHE.

✓ **Représentés(es) :**

Monsieur THULEAU donne pouvoir à Mr MOALLIC

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 5 familles, soit 6 enfants, pour le règlement de leur **restauration scolaire**, pour le 2^{ème} trimestre 2022/2023, (du 1^{er} février au 31 mars 2023), pour un montant global plafond de 350,48 €.

La somme sera versée directement à – COMMUNE DE ROYAN – 80 avenue de Pontaillac – 17200 ROYAN.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 10/03/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 10/03/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 7 mars 2023



Pour le Conseil d'Administration
Président du CCAS
Maire de Royan
Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
01725170018 20230307-DEL-23-034-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023